

nº 2020-P225

Au Conseil d'administration

Pour: Décision Date 2020-01-23

## Sujet/titre

Approbation fédérale de l'utilisation du sol – Choix de l'emplacement du Monument national aux personnes LGBTQ2+

## But de la proposition

 Obtenir les commentaires du Comité sur l'emplacement proposé du Monument national aux personnes LGBTQ2+, en préparation de l'approbation fédérale de l'utilisation du sol s'y rattachant.

#### Recommandation

- Que soit accordée l'approbation fédérale de l'utilisation du sol concernant l'emplacement proposé pour le Monument national aux personnes LGBTQ2+ conformément aux dispositions de l'article 12 de la Loi sur la capitale nationale.
- QUE la signature de cette approbation fédérale de l'utilisation du sol soit déléguée au vice-président, Aménagement de la capitale.

Soumis par :
<u>Pierre Vaillancourt, vice-président par intérim, Aménagement de la capitale</u> Nom
Signature

Proposition: 2020-P225 Page 1 de 7

#### 1. Autorité

Loi sur la capitale nationale, article 12.

## 2. Historique et description du projet

Le Monument national aux personnes LGBTQ2+ a pour but de commémorer l'histoire de la discrimination à l'endroit de Canadiens de la communauté LGBTQ2+, y compris la purge LGBT. Le Monument sera financé à partir du Fonds Purge LGBT, une société sans but lucratif qui a été constituée en 2018 pour gérer un fonds de 15 à 25 millions de dollars établi pour appuyer entre autres des projets commémorant la purge LGBT. Cela comprend la construction d'un monument national dans la région de la capitale du Canada, projet doté d'une enveloppe budgétaire de 8 millions de dollars.

Le Fonds Purge provient du règlement d'un recours collectif intenté contre le gouvernement du Canada par des membres de la communauté LGBT qui étaient à l'emploi des Forces armées canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de la fonction publique fédérale. Le Fonds Purge est géré sous la gouverne d'un conseil d'administration.

Les membres LGBT des Forces armées canadiennes, de la GRC et de la fonction publique fédérale ont fait l'objet d'une discrimination systématique et de harcèlement, et nombre d'entre eux ont été renvoyés conformément à une politique en ce sens et à une pratique sanctionnée. Ils ont été suivis, interrogés et soumis à de mauvais traitements. Cette période honteuse de ce qu'on a appelé la « Purge LGBT » s'est étendue au Canada des années 1950 jusqu'au milieu des années 1990.

Patrimoine canadien (PCH) agit à titre de chargé de projet et sera responsable du concours de conception. La CCN fournira des services de gestion de projet et des services techniques à l'appui des travaux de conception détaillée, des activités de construction et des approbations fédérales connexes. À titre de propriétaire des terrains concernés, la CCN sera aussi responsable de l'exploitation et de l'entretien des lieux.

La description détaillée de l'emplacement privilégié, qui se situe dans le quadrant nord-est du carrefour de la rue Wellington et de l'approche du pont du Portage, est jointe en annexe à cette proposition.

L'équipe de conception et le concept privilégié seront choisis par le biais d'un concours national de conception divisé en deux étapes. Au printemps 2020, PCH lancera une demande de qualification au terme de laquelle un jury choisira un maximum de six finalistes. La CCN produira les lignes directrices de programmation et de conception qui établiront les critères de conception en plus d'identifier les caractéristiques particulières de l'emplacement privilégié qui devront être pris en compte dans la préparation des concepts de design. La version préliminaire des lignes directrices sera présentée au CCUDI au cours de l'été 2020. Les concepts proposés mis de l'avant par les finalistes

Proposition: 2020-P225 Page 2 de 7

seront présentés au jury et au CCUDI au cours du printemps 2021. Le jury produira sa recommandation quant au concept gagnant, après quoi l'équipe de conception retenue commencera la conception détaillée en mi-2021.

## 3. Analyse du personnel de la CCN / Risques et mesures d'atténuation

### 3.1 Choix de l'emplacement – points saillants

La CCN a proposé plusieurs emplacements potentiels au requérant. La présente proposition s'adresse à l'emplacement privilégié en fonction des facteurs suivants :

- L'emplacement se situe à proximité d'institutions fédérales majeures qui ont dans le passé joué un rôle important dans la discrimination à l'endroit de Canadiens membres des communautés LGBTQ2+, y compris la Purge LGBT, ainsi que des institutions qui seront appelées à jouer un rôle de premier plan dans la commémoration des événements de cette époque. En termes plus précis, l'emplacement retenu offre la possibilité d'un fort lien thématique avec la Cité judiciaire, notamment en raison de sa proximité et de la visibilité de la ligne de toiture de l'édifice de la Cour Suprême.
- L'emplacement offre un équilibre approprié de visibilité publique à partir du milieu environnant et d'espaces paisibles propres à la contemplation.
- L'emplacement est doté de l'espace libre requis pour accueillir jusqu'à
   2 000 personnes pour des manifestations et des rassemblements.
- L'emplacement se situe dans le cœur de la capitale et est facilement accessible à pied, à vélo, par le transport en commun et par automobile. L'emplacement est entouré de sentiers pédestres et cyclables, il est à moins de 500 mètres à pied de la station Lyon du TLR d'Ottawa et à moins de 500 mètres d'aires de stationnement en surface et en structure accessibles au public.
- Le décor champêtre entouré de verdure en bordure de la rivière des Outaouais offre des vues imprenables du paysage naturel et du milieu bâti environnant. Cette splendide dimension esthétique promet de rehausser l'expérience des visiteurs.
- L'emplacement est une propriété de la CCN. Il fait partie de la Masse de terrains d'intérêt national et est désigné à titre d'« espace vert de la capitale » dans le Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada (2005).

## 3.2 Risques et mesures d'atténuation

- En vertu du Plan de protection des vues dans la capitale du Canada, l'emplacement est assujetti aux mesures de protection des avant-plans visant spécifiquement à protéger les vues sur les symboles nationaux, notamment les bâtiments parlementaires et la Cour Suprême. Lors de l'élaboration des lignes directrices encadrant la conception du monument, le personnel établira des critères à cet égard, incluant notamment des restrictions en matière de hauteur, et le tout devant être soumis à l'examen du CCUDI en temps opportun.
- De plus, puisque l'emplacement proposé se situe à un niveau d'élévation considérablement plus bas que les rues environnantes, il faudra donner au monument

Proposition: 2020-P225 Page 3 de 7

une certaine présence verticale pour obtenir la visibilité requise par le requérant. Le personnel de la CCN effectuera une analyse détaillée des vues et des autres caractéristiques de l'emplacement dans une recherche d'équilibre entre la visibilité souhaitée du monument et les critères de protection des vues décrits dans le paragraphe qui précède. Cette démarche aidera à définir les défis et les possibilités de conception qui attendent l'équipe de conception retenue.

- Il est à noter que SPAC a entrepris la mise à jour de document Vision et plan à long terme (VPLT) des cités parlementaire et judiciaire (2006). Lors de sa réunion d'octobre 2019, le CCUDI a recommandé à SPAC d'ajouter à la version actualisée du document VPLT un plan des monuments commémoratifs ayant pour objet d'encadrer les thèmes et les emplacements à privilégier pour les monuments futurs dans l'ensemble de la zone d'étude, dans le but de protéger les emplacements potentiels et d'assurer le maintien de l'intégrité du domaine public et des paysages.
- L'emplacement proposé du monument aux personnes LGBTQ2+ se situe dans la zone d'étude du nouveau document VPLT. Toutefois, l'approbation de l'emplacement précéderait la publication du plan des monuments commémoratifs à venir dans le cadre de la mise à jour du document VPLT. L'exposé de position provisoire sur l'expérience des visiteurs produit dans le cadre du projet de révision du document VPLT montre que l'emplacement proposé du monument est situé sur un site destiné aux commémorations.
- L'emplacement privilégié se situe à proximité du Monument de la Marine royale canadienne et de l'emplacement provisoirement identifié pour un futur pont de liaison avec le Débarcadère de Richmond. Les lignes directrices de conception tiendront compte des monuments commémoratifs et des autres éléments caractéristiques du milieu environnant.
- D'après les recherches préliminaires effectuées auprès de l'Office de protection de la nature de la vallée de la Rideau (OPNVR), la partie la moins élevée de l'emplacement proposé du Monument aux personnes LGBTQ2+ se situerait à l'intérieur de la limite de crue centennale et la totalité de l'emplacement se situerait dans une zone de contrôle des activités tel que désigné par l'OPNVR. La CCN consultera l'OPNVR tout au long du processus d'élaboration des lignes directrices et des travaux de conception dans le but d'assurer la prise en compte des recommandations de l'OPNVR tout en assurant le respect des autres objectifs du projet.
- L'emplacement est caractérisé par un relief en pente, notamment dans sa partie ouest, où le dénivelé atteint par endroits 11 %. Cela présente des possibilités intéressantes en termes de perspectives et de percées visuelles. Toutefois, l'équipe de conception sera appelée à offrir des solutions créatives pour accueillir les foules nombreuses lors des cérémonies et des événements.
- L'emplacement contient des zones de sols légèrement contaminés. L'enveloppe budgétaire du projet devra tout de même prévoir la mise en œuvre de mesures d'atténuation lors des travaux de construction. La CCN effectuera en 2020 une analyse des risques à ce sujet, en raison de l'accroissement prévu de l'activité humaine qu'entrainera ce projet. De plus, une évaluation environnementale sera réalisée. Les Services environnementaux de la CCN seront appelés à participer très

Proposition: 2020-P225 Page 4 de 7

- activement à ces aspects du projet.
- L'emplacement est caractérisé par un faible intérêt archéologique préeuropéen et un potentiel archéologique historique moyen à élevé. Suite à l'approbation du design final du monument, des sondages archéologiques seront effectués à l'intérieur de l'emprise des travaux d'excavation, ce qui sera suivi de la récupération des vestiges archéologiques, s'il y en a, avant le début des travaux de construction. L'enveloppe budgétaire du projet doit prévoir cette éventualité.
- Il faudra apporter des mesures d'atténuation du bruit de la circulation routière environnante pour offrir une ambiance de nature plus contemplative.
- Il sera nécessaire d'effectuer des analyses plus détaillées des conditions souterraines, y compris la localisation des canalisations des services d'utilité publique et une étude géotechnique.

#### 3.3 Résolution des commentaires du CCUDI

- Lors de la réunion du 5 décembre 2019 du CCUDI (voir l'annexe D), le comité a exprimé son appui à la sélection du site. Ils ont signalé des points précis à analyser attentivement et à inclure comme critères dans les lignes directrices de conception, dont le personnel de la CCN veillera à ce qu'ils soient pris en compte :
  - o la hauteur, la visibilité et la protection des vues, ainsi que
  - l'intégration dans le contexte existant et les propositions futures sur les terrains adjacents.
- De plus, le comité a noté que la participation du public devrait faire partie du processus afin d'inclure les nombreux intervenants et partisans de ce projet. PCH et le requérant se sont jusqu'à présent engagés à adopter une approche approfondie et inclusive de la participation des intervenants et du public à ce projet et vont de l'avant avec l'élaboration d'une stratégie de participation du public.

# 4. Liens stratégiques

- Mandat de la CCN: « Établir l'orientation d'aménagement à long terme des terrains fédéraux..., guider et contrôler l'utilisation et la mise en valeur des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada et à entretenir des lieux patrimoniaux de la région de la capitale du Canada, y compris ... les lieux commémoratifs. »
- Priorité d'entreprise n° 4 de la CCN : Entreprendre, renouveler et faire connaître les plans d'utilisation du sol, et coordonner promptement et efficacement l'utilisation des terrains fédéraux et le design dans la région de la capitale nationale.
- Plan de la capitale du Canada, de 2017 à 2067 (CCN): La CCN travaillera avec Patrimoine canadien et d'autres ministères et organismes fédéraux afin de célébrer les principaux anniversaires de la Confédération, de commémorer des événements marquants de l'histoire canadienne et de souligner le rôle du Canada sur la scène mondiale et comme terre de démocratie.
- Le Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada (CCN, 2005), qui contient les énoncés d'orientation suivants pour les monuments commémoratifs et l'art public :

Proposition: 2020-P225 Page 5 de 7

- Faciliter la commémoration de personnalités, d'événements ou d'idées d'importance nationale sur des terrains fédéraux de prestige et accessibles dans le cœur de la capitale.
- Étendre les sites pour les monuments commémoratifs le long des axes, tels que les promenades et les cours d'eau et les sentiers récréatifs menant au boulevard de la Confédération.
- La protection des vues dans la capitale du Canada (2007)
- Masse des terrains d'intérêt national (MTIN)

#### 5. Consultations et communication

Les groupes suivants ont participé aux consultations qui avaient pour but d'évaluer trois emplacements potentiels. Le processus de consultation comprenait une visite des lieux suivie d'une enquête visant à recueillir les idées et commentaires des participants. Tous les répondants au questionnaire d'enquête ont visité les trois emplacements au préalable.

- Les six membres du conseil d'administration du Fonds Purge LGBT
- Le comité consultatif du Monument aux personnes LGBT, qui est un groupe diversifié constitué de survivants de la Purge LGBT, de chefs de file communautaires, d'intervenants, d'artistes, d'historiens et de professionnels du design.
- Le cercle autochtone du Monument national aux personnes LGBTQ2+, qui est constitué de personnes bi-spirituelles et LGBTQ2+ issues des communautés des Premières Nations, Inuit et Métis. Le cercle autochtone a également consulté des représentants du groupe Fierté dans la capitale et des familles de victimes de la Purge LGBT.

Les résultats de la consultation sur les lieux indiquent clairement que l'emplacement présenté dans cette proposition est l'emplacement préféré des participants, de par la nature positive et enthousiaste des commentaires exprimés. La section 3.2 qui précède décrit en termes clairs et précis les motifs justifiant ce choix. Les autres options comportent des aspects très intéressants, mais ils ont été jugés moins souhaitables – notamment en raison de la difficulté d'accès et du manque de quiétude d'un emplacement et du manque de visibilité de l'autre.

Dans le cadre de cette démarche de consultation, les dirigeants des nations algonquines de Pikwakanagan et Kitigan Zibi Anishinabeg ont d'abord été informés du lancement de ce projet par l'équipe des Affaires autochtones de la CCN. Ensuite, le conseil d'administration du Fonds Purge LGBT a envoyé aux nations algonquines une lettre décrivant le projet en détail et invitant des Algonquins membres des communautés LGTBQ ou non à participer au processus de sélection de l'emplacement du monument. Le conseil d'administration du Fonds Purge LGBT attend toujours une réponse à cet égard.

Une fois l'Approbation fédérale de l'utilisation du sol obtenue pour le choix de l'emplacement, les activités de consultation suivantes seront mises de l'avant :

- La CCN et PCH poursuivront les activités de consultation auprès de SPAC pour

Proposition: 2020-P225 Page 6 de 7

- assurer la coordination avec la mise à jour du document VPLT.
- La CCN et PCH consulteront les responsables de la planification d'institutions connexes, y compris Bibliothèque et Archives Canada (BAC), pour assurer la coordination des activités, compte tenu de la proximité physique de l'emplacement privilégié et des institutions en question.
- La CCN et PCH entreprendront des discussions avec les responsables du Fonds de la Marine royale canadienne.
- Les responsables du Fonds Purge LGBT effectueront un suivi auprès de groupes d'intérêt concernés dans le but de préciser davantage la vision et les prochaines étapes du projet.
- Les responsables du Fonds Purge LGBT et PCH, en collaboration avec le Bureau des Affaires autochtones de la CCN, approcheront les représentants des nations algonquines de Kitigan Zibi Anishinabeg et de Pikwakanagan dans le but de discuter de l'emplacement retenu.

## 6. Prochaines étapes

- Concours de conception, phase 1 printemps 2020
- Présentation des lignes directrices de conception au CCUDI été 2020
- Choix des finalistes automne 2020
- Concours de conception, phase 2 été 2020
- Présentation des concepts de design au jury et au CCUDI printemps 2021

#### 7. Liste des annexes

Annexe A – Contexte de l'emplacement

Annexe B – Plan et photos de l'emplacement

Annexe C – Extrait provisoire du procès-verbal de la rencontre du CCUDI du 5 déc. 2019

# 8. Auteurs de la proposition

Pierre Vaillancourt, vice-président par intérim, Aménagement de la capitale (AC) Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérale, programmes du patrimoine et de l'archéologie, AC

Jason Hutchison, chef, Approbations fédérales – Design, AC

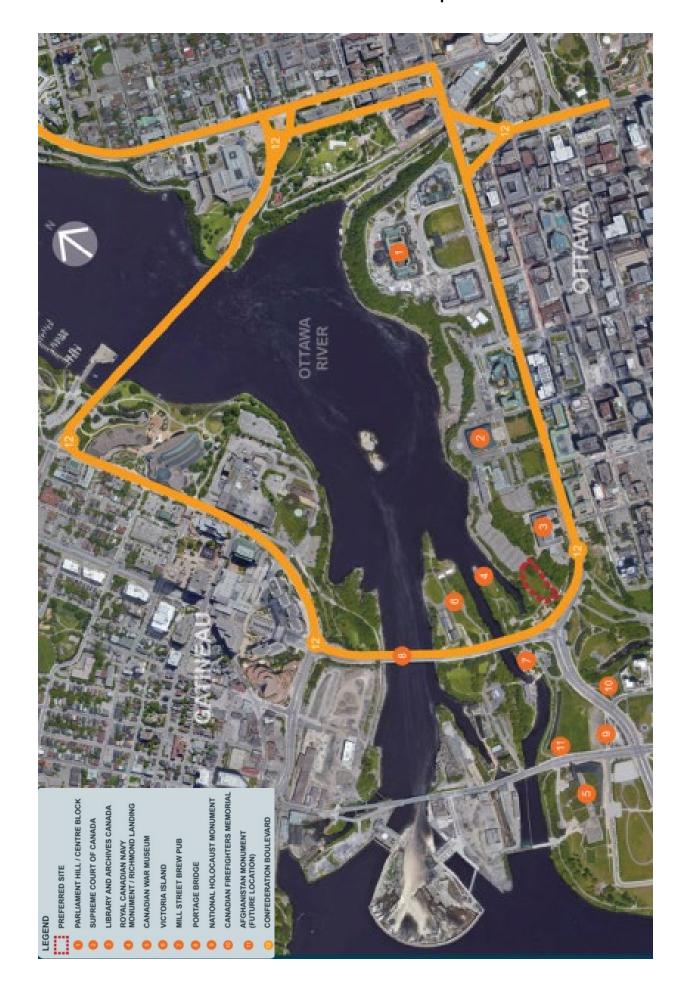
Kelly Wojnarski, architecte paysagiste, Approbations fédérales du design, AC

Yoland Charette, chef, Architecture du paysage et Design industriel, Design et Construction. AC

Susan Fisher, architecte paysagiste principale, Design et Construction, AC

Proposition: 2020-P225 Page 7 de 7

## Annexe A – Contexte de l'emplacement



# Annexe B – Plan et photos de l'emplacement

## Vues vers le site





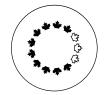








Protected A Protégé A



# NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Excerpt of the Minutes of the

Advisory Committee on Planning, Design and Realty

Meeting of December 5, 2019

2019-P225 - Federal Land Use Approval – LGBTQ2+ National Monument – Site Selection (C)

The committee has not approved these minutes yet.

Members received a presentation on the site selection for the LGBTQ2+ National Monument. They provided the following comments:

#### Site Selection

- Members appreciated the thoroughness and clarity of the presentation content and site analysis.
- Generous dimensions which would accommodate larger gatherings and symbolic location close to federal institutions make this a prime location for this monument.
- The cross-sections and study of grades are appreciated and should be part of the competition package.
- Finding the proper height will be a challenge: making the monument visible from further west on the parkway should be considered.
- The site analysis and guidelines should include the future Cliff Plant stacks.

Extrait du procès-verbal du

Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Séance du 5 décembre 2019

2019-P225 - Approbation fédérale d'utilisation du sol – Choix de l'emplacement du Monument national aux personnes LGBTQ2+ (C)

Le comité n'a pas encore adopté ce procès-verbal.

Les membres reçoivent une présentation sur le choix de l'emplacement du Monument national aux personnes LGBTQ2+. Ils font les commentaires suivants :

#### Choix de l'emplacement

- Les membres apprécient la rigueur et la clarté du contenu de la présentation et de l'analyse du site.
- Les dimensions généreuses qui pourraient accueillir des assemblées plus larges et l'emplacement symbolique à proximité des institutions fédérales en font un emplacement de choix pour ce monument.
- Les coupes transversales et l'étude des pentes sont appréciées et devraient faire partie du dossier du concours.
- Trouver la hauteur appropriée représente un défi : on devrait envisager de rendre le monument visible de plus loin à l'ouest sur la promenade.
- L'analyse du site et les lignes directrices devraient inclure les futures cheminées de la centrale Cliff.

Protected A Protégé A

2019-P225 - Federal Land Use Approval – LGBTQ2+ National Monument – Site Selection (C)

The committee has not approved these minutes yet.

- The monument should be well-integrated with the existing Navy Monument and with the pathway network.
- The possibility of future monuments and bridges should be considered, including the proposed bridges linking Richmond Landing with Victoria Island.
- It was suggested that a 360 degree design be considered for the monument, rather than having a distinct front and back.
- The proponent must understand that the parking lot will eventually be revegetated.

#### Process

- All aspects of the project should be well-documented: the community is wide and undefined, and the subject delicate, so roles and responsibilities among the proponent and partners should be clearly defined, including who should address concerns/complaints.
- Public consultations should be part of the process: there are many stakeholders and supporters, and the public should understand the cause.
- The monument will be known internationally given that Canada was the first to recognize LGBTQ2+ people.

Committee Secretary

2019-P225 - Approbation fédérale d'utilisation du sol – Choix de l'emplacement du Monument national aux personnes LGBTQ2+ (C)

Le comité n'a pas encore adopté ce procès-verbal.

- Le monument devrait être bien intégré avec le Monument de la Marine et le réseau de sentiers.
- On devrait envisager la possibilité de monuments et de ponts futurs, y compris les ponts prévus reliant le débarcadère Richmond avec l'île Victoria.
- On suggère d'envisager un concept à 360 degrés pour le monument, au lieu d'avoir un avant et un arrière distincts.
- Le requérant doit comprendre que tôt ou tard, le stationnement va être revégétalisé.

#### Processus

- On devrait bien documenter tous les aspects du projet : la communauté est large et indéfinie, et le sujet est délicat, donc les rôles et les responsabilités devraient être clairement définis entre les requérants et les partenaires, y compris qui devrait traiter des inquiétudes et des plaintes.
- Les consultations publiques devraient faire partie du processus: il y a un grand nombre de parties prenantes et de sympathisants, et le public devrait comprendre la cause.
- Le monument sera connu de façon internationale étant donné que le Canada a été le premier pays à reconnaître les personnes LGBTQ2+.

Secrétaire des comités

**CAROLINE BIED**